



# Profil de compétences

COMMISSION QUÉBÉCOISE  
DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

Le contenu de cette publication a été rédigé par la Commission québécoise des libérations conditionnelles.

Ce document est disponible dans le site Web de la Commission québécoise des libérations conditionnelles, à l'adresse suivante : [www.cqlc.gouv.qc.ca](http://www.cqlc.gouv.qc.ca).

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2012

ISBN : 978-2-550-65895-5 (imprimé)

978-2-550-65896-2 (PDF)

© Gouvernement du Québec

L'information contenue dans le présent document peut être reproduite, sauf à des fins commerciales, en tout ou en partie et quel que soit le procédé utilisé, pourvu que la Commission québécoise des libérations conditionnelles (CQLC) soit mentionnée comme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec la CQLC ou avec son consentement.



50%



BIO.GAZ

Ce document est imprimé sur du papier composé de fibres recyclées.



## Présentation

Bien qu'il existe déjà un profil de compétences à l'intention des juges administratifs au sein de l'administration publique québécoise, le profil de compétences des membres de la Commission québécoise des libérations conditionnelles tient spécifiquement compte des particularités de la fonction de membre de la Commission. C'est d'ailleurs pour cela qu'il a été élaboré en collaboration avec l'ENAP et avec le concours des membres à temps plein.

Il s'articule autour de deux composantes :

- les compétences
- et le savoir-être.

Cet outil permet de décrire l'ensemble des compétences nécessaires à l'exercice de cette fonction et vise à véhiculer une vision commune et partagée des habiletés et comportements attendus des membres.

## 1. Analyse complexe et synthèse

- Analyser l'information rapidement de façon exhaustive et cohérente.
- Faire preuve de perspicacité et de vivacité intellectuelle.
- Saisir tout le détail de l'information concernant le contrevenant et les données administratives.
- Soulever des questions pour recueillir tous les aspects de la situation.
- Établir des liens entre les informations et en saisir toutes les subtilités.
- Analyser les éléments essentiels et synthétiser l'information.

**Capacité de recueillir, analyser et synthétiser de façon logique l'information issue de toutes sources pertinentes et existantes**

## 2. Prise de décision

- Prendre une décision objective.
- Démontrer une grande capacité de jugement, basée sur le droit, les faits, les expertises clinique et criminologique.
- Faire preuve en tout temps d'impartialité et d'apparence d'impartialité tant dans le processus décisionnel que dans les comportements.
- Faire preuve de rigueur et de cohérence.
- Appuyer avec discernement son rationnel décisionnel sur les faits et le droit.
- Rendre une décision juste et adéquate immédiatement après chaque délibération.

**Capacité de prendre une décision et de la motiver après avoir analysé et considéré toute l'information nécessaire et disponible**

### 3. Communication efficace

---

- Faire preuve de tact
- Manifester une écoute attentive
- S'exprimer avec aisance
- Utiliser un volume et un ton de voix adéquats
- Employer un vocabulaire approprié dans tous ses échanges
- User d'un non verbal opportun
- Regrouper et structurer l'information de façon concise, cohérente et compréhensible
- Respecter les règles d'orthographe, de grammaire et de syntaxe
- Appliquer des règles de rédaction propres à la justice administrative
- Faire usage d'un vocabulaire ou d'un style d'écriture approprié au contrevenant
- Maîtriser les outils technologiques de communication rédactionnelle

**Capacité de s'exprimer de façon claire en utilisant un langage accessible tant à l'oral qu'à l'écrit**

### 4. Interaction sociale

---

- Agir avec respect, ouverture et courtoisie
- Faire preuve de discrétion, d'empathie et de patience
- Aborder avec assurance et prestance les situations qui se présentent
- Intervenir avec considération et pondération
- Assumer avec discernement les pouvoirs et responsabilités inhérents à la fonction
- Intervenir judicieusement lors des audiences
- Démontrer une capacité d'adaptation aux individus et aux différents environnements de travail
- Se comporter avec égard envers ses collègues et collaborateurs

**Capacité d'établir le niveau adéquat d'implication dans ses interactions tant auprès des collègues et collaborateurs que des personnes contrevenantes**

## 5. Sens des responsabilités

---

- Assurer la maîtrise de l'audience.
- Manifester de la constance.
- Démontrer de la cohérence.
- Faire preuve de ponctualité.
- Investir temps et effort pour maintenir ses connaissances et ses compétences à jour.
- S'approprier les valeurs éthiques de son organisation.
- Assumer son indépendance décisionnelle avec courage.
- Être loyal à la mission et aux valeurs de l'organisation.

**Capacité de s'approprier le rôle et d'assumer les responsabilités liées à l'exercice de sa fonction**

## 6. Gestion de soi

---

- Demeurer calme dans des situations de stress et de pression.
- Exercer un devoir de réserve dans sa vie personnelle et professionnelle.
- Rester imperméable face à l'intimidation et à la manipulation.
- Gérer efficacement son temps.
- Faire preuve de patience, de maturité, de recul et de maîtrise de ses émotions.
- Témoigner en tout temps de pondération.
- Assumer la solitude qu'engendrent les conditions inhérentes à la fonction.
- Manifester une capacité de concentration intense et soutenue.
- Posséder une énergie constante.
- Prendre le recul nécessaire afin de préserver ses ancrages.

**Capacité de maintenir son équilibre personnel et une attitude de confiance**







**Commission  
des libérations  
conditionnelles**

**Québec** 